



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/27

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mai 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : COING Jean-Pierre.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux rythmes scolaires,
Vu le décret 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu les conclusions des réunions de concertation avec les élus, les enseignants, le SIEPAF, les parents d'élèves, au sujet de l'aménagement du temps scolaire

Vu l'avis favorable du Conseil d'école réuni le 26 mai 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le projet d'organisation du temps d'activités périscolaires applicable à la rentrée 2014/2015 :

- mardi de 14h50 à 16h20, soit une durée de 1 heure 30 minutes,
- jeudi de 14h50 à 16h20, soit une durée de 1 heure 30 minutes,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

